

Lundi 23 octobre 2017



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre COX

(N° 41) — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. SWAN

(N° 229) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act*

M. SWAN

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur l'organisation du gouvernement/The Executive Government Organization Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALLUM
M. KINEW
M^{me} LATHLIN
M. LINDSEY
M. MALOWAY
M^{me} MARCELINO (Logan)
M. SELINGER
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(33 h 22 min)
(Assemblée — Relations avec les Autochtones et le Nord)
(salle 255 — Finances)
(salle 254 — Conseil exécutif)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN

(N^o 34) — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*
(Période des questions orales — 15 min)

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*
(M. MALOWAY — 4 min)

Motion de M. le *ministre* PEDERSEN

(N^o 39) — *Loi sur la mise en œuvre de l'accord de libre-échange canadien (modification de la Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre et de la Loi sur les professions de la santé réglementées)/The Canadian Free Trade Agreement Implementation Act (Labour Mobility Act and Regulated Health Professions Act Amended)*

(M. LINDSEY — 28 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* EICHLER

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

M^{me} la *ministre* COX

(N° 37) — *Loi sur les commotions cérébrales chez les jeunes athlètes/The Concussion in Youth Sport Act*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus d'un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. SELINGER — Prise de mesures contre la pollution industrielle à Saint-Boniface

25. Attendu :

que les résidents de la circonscription de Saint-Boniface sont préoccupés par les incidences de la pollution environnementale provenant du parc industriel Mission situé non loin de là;

que des écoles, des garderies et des parcs publics sont situés à proximité et que des familles et des enfants vivent dans les environs;

qu'on s'inquiète des répercussions que la pollution de l'air (qui pourrait contenir des particules de métaux lourds ou de taille inférieure à 2,5 micromètres) pourrait avoir sur la santé humaine et le développement des enfants;

que les gens qui vivent dans les environs signalent un nombre croissant de problèmes de santé, notamment l'asthme et la toux;

que les résidents des environs ont signalé des cas où des maisons ont tremblé et des murs ont été fissurés et qu'ils sont préoccupés par la possibilité de catastrophes industrielles et les dommages que pourrait subir le réseau de distribution d'eau;

que l'Association des résidents du sud de Saint-Boniface a des préoccupations d'ordre économique à l'égard de la densification des sites industriels, étant donné que ces sites sont à proximité du centre-ville et de lieux touristiques et que cette densification pourrait avoir des répercussions sur la valeur des propriétés résidentielles et sur les futurs projets d'édification sur terrain intercalaire tel le projet de réaménagement de la friche industrielle « Public Markets »;

que l'Association des résidents du sud de Saint-Boniface a consacré énormément de temps à la recherche et à la consultation communautaire;

que l'Association des résidents du sud de Saint-Boniface collabore avec l'Université du Manitoba afin d'aider à financer des tests effectués par des tiers indépendants;

que le projet de loi 220, soit la *Loi sur les droits environnementaux*, constitue un outil législatif permettant aux résidents de se protéger des dangers environnementaux;

que l'Association des résidents du sud de Saint-Boniface possède une pétition portant 1 718 signatures et qu'elle a remis à Développement durable Manitoba 194 plaintes relatives aux odeurs et au bruit,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte la ministre du Développement durable à rencontrer l'Association des résidents du sud de Saint-Boniface et à collaborer de bonne foi avec elle pour répondre aux préoccupations de ses membres en ce qui concerne la santé humaine et animale, l'infrastructure et le réseau de distribution d'eau, la diminution de la valeur des propriétés et la nécessité d'élaborer un plan gouvernemental de gestion des catastrophes, ce qui améliorerait la qualité de vie de la population manitobaine en créant un environnement durable et des collectivités sécuritaires où il fait bon vivre.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du Comité du développement social et économique se réunira le lundi 23 octobre 2017 et le mardi 24 octobre 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du Comité des affaires législatives se réunira le lundi 23 octobre 2017 et le mardi 24 octobre 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du Comité des ressources humaines se réunira le mercredi 25 octobre 2017 et le jeudi 26 octobre 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du Comité des affaires législatives se réunira le mercredi 25 octobre 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.